GENÈVE/NEW YORK, 9 mai 2016 – Un nouveau rapport publié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF et le Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN) présente le statut des lois nationales destinées à protéger et à encourager l'allaitement.

Sur les 194 pays analysés dans le rapport, 135 disposent d'une forme d'instrument juridique liée au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et aux résolutions qui en découlent adoptées ultérieurement par l'Assemblée mondiale de la santé (le Code). Cela représente une hausse par rapport aux 103 de 2011, l'année de la dernière analyse de l'OMS. Néanmoins, seulement 39 pays ont des lois intégrant l'ensemble des dispositions du Code, une légère augmentation par rapport à 37 en 2011.

L'OMS et l'UNICEF recommandent que les bébés soient alimentés exclusivement au sein pendant leurs six premiers mois, période après laquelle ils devraient poursuivre l'allaitement—ainsi qu'à consommer d'autres aliments nutritionnellement sûrs et adaptés—jusqu'à l'âge de deux ans ou plus. Dans ce contexte, les États Membres de l'OMS se sont engagés à faire passer le taux d'allaitement exclusif pendant les six premiers mois de la vie à au moins 50 % d'ici 2025 dans le cadre d'une série d'objectifs internationaux sur la nutrition.

Le Code demande aux pays de protéger l'allaitement en mettant fin aux pratiques commerciales irrégulières portant sur les substituts de lait maternel (dont le lait maternisé), les biberons et les tétines. Il a aussi pour objectif de veiller à ce que les substituts de lait maternel soient utilisés sans risques quand ils sont nécessaires. Il interdit toute forme de promotion des substituts—dont la publicité, les cadeaux aux professionnels de santé et la distribution d'échantillons gratuits. En outre les étiquettes ne peuvent pas faire état d'allégations particulières en matière de nutrition et de santé ou contenir des images idéalisant l'utilisation du lait maternisé. Elles doivent comprendre des instructions claires sur l'utilisation du produit et des informations sur la supériorité de l'allaitement au sein par rapport au lait maternisé ainsi que sur les risques liés au fait de ne pas allaiter.

«Il est encourageant de voir davantage de pays adopter des lois destinées à protéger et à promouvoir l'allaitement au sein mais il y a toujours un trop grand nombre d'endroits où les mères sont inondées d'informations incorrectes et tronquées par l'intermédiaire de la publicité ou l'allégation de bénéfices pour la santé non confirmés. Ceci peut fausser le point de vue des parents et éroder leur confiance dans l'allaitement au sein avec pour résultat que beaucoup trop d'enfants ne reçoivent pas ses nombreux bienfaits», a déclaré le Dr Francesco Branca, Directeur du Département Nutrition pour la santé et le développement à l'OMS.

Le marché des substituts de lait maternel est très conséquent avec des ventes annuelles mondiales s'élevant à près de 45 milliards de dollars américains. Il est prévu qu'elles augmentent de plus de 55 % d'ici 2019 en passant à 70 milliards de dollars.

«Le secteur des substituts de lait maternel est en expansion. La bataille pour augmenter les

taux d'allaitement exclusif sera rude mais en vaut la peine», a affirmé Werner Schultink, Responsable de la nutrition à l'UNICEF. «Les mères méritent de disposer d'informations justes et d'avoir les moyens de protéger la santé et le bien-être de leurs enfants. Des pratiques commerciales habiles ne devraient pas être autorisées pour déformer les faits : le lait maternel n'a pas d'égal».

Dans l'ensemble, les pays les plus riches accusent un retard par rapport aux plus pauvres. La part de pays disposant d'une législation complète en accord avec le Code est plus élevée dans la Région de l'Asie du Sud-Est de l'OMS (36 % - 4 pays sur 11), suivie de la Région africaine de l'OMS (30 % - 14 pays sur 47) et de la Région de la Méditerranée orientale (29 % - 6 pays sur 21). La Région des Amériques de l'OMS (23 % - 8 pays sur 35) ; la Région du Pacifique occidental (15 % - 4 pays sur 27) ; et la Région européenne (6 % – 3 pays sur 53) représentent la part la plus faible des pays disposant d'une législation complète.

Dans l'ensemble, parmi les pays où n'existe aucune loi sur les pratiques commerciales concernant les substituts de lait maternel :
· Un peu plus de la moitié interdit la publicité et la promotion de façon satisfaisante.
· Moins de la moitié interdit l'approvisionnement des établissements de santé en substituts de lait maternel gratuit ou à prix réduit.
· Un peu plus de la moitié interdit les cadeaux au personnel de santé ou aux membres de leurs familles.
· La gamme de produits auxquels s'applique la législation reste limitée. Les lois de nombreux pays couvrent le lait maternisé et les «préparations de suite», mais seulement un tiers couvre explicitement les produits destinés aux enfants âgés d'un an et plus.
· Moins de la moitié des pays interdisent les allégations en matière de nutrition et de santé sur les produits considérés.

L'IBFAN, avec son Centre de documentation sur le Code international (ICDC) prenant l'initiative, a travaillé en étroite collaboration avec l'OMS et l'UNICEF pour préparer ce rapport. Les résultats sont en accord avec les conclusions rapportées dans le *State of the Code 2016,* publié par l'ICDC lui-même.

«L'IBFAN espère que ce rapport conduira davantage de pays à améliorer et à appliquer la législation existante afin que l'allaitement au sein dispose de meilleures chances et puisse sauver plus de vies», a déclaré Annelies Allain, Directrice de l'ICDC de l'IBFAN. «La législation doit s'adapter au rythme des nouvelles stratégies commerciales et ce rapport aidera les décideurs à le faire.»

Le rapport, intitulé «*Commercialisation des substituts du lait maternel: mise en œuvre du code international à l'échelle nationale – Rapport de situation 2016)»,* comprend des tableaux montrant, pays par pays, quelles mesures du Code ont ou n'ont pas été inscrites dans la loi. Il comprend également des études de cas sur les pays qui ont renforcé leurs lois et leurs dispositifs de surveillance en faveur du Code au cours des années précédentes. Parmi ceux-ci figurent l'Arménie, le Botswana, l'Inde et le Viet Nam.

La surveillance est indispensable à l'application de la législation

La surveillance est indispensable pour détecter les violations et les rapporter auprès des autorités compétentes afin qu'elles puissent intervenir et mettre fin à ces activités. Pourtant, seulement 32 pays affirment disposer d'un dispositif de surveillance et, parmi ceux-ci, peu sont intégralement fonctionnels. Parmi les pays disposant d'un dispositif officiel de surveillance, moins de la moitié en ont publié les résultats et six pays seulement ont des budgets ou des financements spécifiques pour la surveillance et l'application de la législation.

L'OMS et l'UNICEF ont récemment mis en place un Réseau de surveillance et d'appui à l'échelle mondiale pour l'application du Code (NetCode) pour aider à renforcer les capacités des pays et de la société civile à surveiller et appliquer de façon efficace les lois inspirées du Code. Les principales ONG, dont l'IBFAN, Helen Keller International et Save the Children, des centres universitaires et des pays sélectionnés se sont joints à ce réseau.

Pourquoi allaiter au sein ?

Dans le monde, près de deux nourrissons sur trois ne sont pas allaités exclusivement au sein pendant les six mois recommandés, un taux qui ne s'est pas amélioré depuis deux décennies. Le lait maternel est l'aliment idéal pour les enfants. Il est sûr, pur et contient les anticorps qui les aident à se protéger contre les nombreuses maladies qui sont fréquentes chez les enfants. Les enfants allaités au sein obtiennent de meilleurs résultats lors des tests d'intelligence et ont un risque moindre de devenir obèse et sujets au diabète dans leur vie ultérieure. Les femmes qui pratiquent l'allaitement au sein ont également un risque réduit de cancer du sein et de l'ovaire. Les pratiques commerciales irrégulières concernant les substituts de lait maternel continuent de mettre en péril les efforts menés pour améliorer les taux et la durée d'allaitement au sein dans le monde entier.

De nouvelles analyses ont montré que l'extension de l'allaitement au sein à des niveaux quasi-universels pourrait sauver chaque année les vies de plus de 820 000 enfants âgés de moins de cinq ans et de 20 000 femmes. Il pourrait aussi rapporter chaque année à l'économie mondiale environ 300 milliards de dollars des États-Unis, cela en se basant sur les améliorations des capacités cognitives si chaque nourrisson est allaité au sein jusqu'à au moins six mois et sur les revenus plus importants qui en découleront plus tard dans leur vie. Stimuler les taux d'allaitement au sein réduirait de façon importante pour les familles et les gouvernements les dépenses entraînées par le traitement des maladies infantiles comme la pneumonie, la diarrhée et l'asthme.